

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, soit le 15 octobre 2019, à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente.

PÉRIODE DE SILENCE

No-165-15-10-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adjudication du contrat 2019-07 concernant le rechargement dans le chemin des Ancêtres;
3. Adjudication du contrat 2019-08 concernant le remplacement des ponceaux P-11 et SO-2;
4. Adoption de l'appel d'offre 2019-09 concernant le remplacement des tabliers de ponts P-00170 et P-00171A;
5. Projet de la Maison des Jeunes Marie-Michelle;
6. Résolution déclarant le réseau d'égout vétuste;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

Adopté

No-166-15-10-19

Adjudication du contrat 2019-07 concernant le rechargement dans le chemin des Ancêtres

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation concernant le rechargement dans le chemin des Ancêtres, l'ouverture s'est déroulée le mardi 15 octobre 2019 à 10h au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Madame Véronique Hince, témoin. Les offres sont les suivantes :

R.L.D. Leclerc Ltée

Prix forfaitaire :	62 620,00\$
TPS	3 131,00\$
TVQ	6 246,35\$
Total :	71 997,35\$

Travaux mécanisés Marcel Moreau

Pas de réponse

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'octroyer ledit contrat de rechargement du chemin des Ancêtres à l'entreprise Proulx & Genesse Inc. au montant de 71 997,35\$.

Adopté

No-167-15-10-19

Adjudication du contrat 2019-08 concernant le remplacement des ponceaux P-11 et SO-2

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation concernant le remplacement des ponceaux P-11 et SO-2, l'ouverture s'est déroulée le mardi 15 octobre 2019 à 10h au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Madame Véronique Hince, témoin. Les offres sont les suivantes :

R.L.D. Leclerc Ltée

Prix forfaitaire :	38 520,00\$
TPS	1 926,00\$
TVQ	3 842,37\$
Total :	44 288,37\$

Travaux mécanisés Marcel Moreau

Pas de réponse

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur Serge Lachance et appuyé par Madame Angèle Auger, d'octroyer ledit contrat de remplacement des ponceaux P-11 et SO-2 à l'entreprise Proulx & Genesse Inc. au montant de 44 288,37\$.

Adopté

No-168-15-10-19

Adoption de l'appel d'offre 2019-09 concernant le remplacement des tabliers de ponts P-00170 et P-00171A

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger d'adopter l'appel d'offre 2019-09 concernant le remplacement des tabliers de ponts P-00170 et P-00171A tel que présenté. Les offres seront acheminées aux entreprises choisies.

Adopté

Projet de la Maison des Jeunes Marie-Michelle

Monsieur Serge Lachance fait état que les locaux de la Maison des Jeunes ne conviennent plus à la quantité de jeunes qui participent régulièrement (entre 15 et 20 jeunes en moyenne). Il se demande s'il pouvait être envisagé d'effectuer un agrandissement par l'intérieur afin de jumeler les deux locaux ensemble. Les conseillers demandent que Mario s'assure que ces travaux sont possible et quel montant serait à prévoir. Les travaux pourront être faits en janvier prochain. Dossier à suivre.

No-169-15-10-19

Résolution déclarant le réseau d'égout vétuste

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a mandaté la firme CIMA+ afin d'effectuer une inspection du réseau d'égout déjà existant sur son territoire;

ATTENDU QUE le rapport produit par la firme CIMA+ fait état d'un réseau non conforme en plusieurs points et dont le débit d'eau à traiter serait fort important si aucune modification majeure n'est apportée au réseau;

ATTENDU QUE plusieurs problèmes de refoulement, gel et bris de conduite affecte la qualité des services rendus au citoyens et démontre clairement la vétusté du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Yvon Gagné de déclarer le réseau d'égout actuel vétuste.

Adopté

Période de questions

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 20h10.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.